

## REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « *chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ».

## La poste française commémore le 19 mars

Source : [http://www.phil-ouest.com/Timbre.php?Nom\\_timbre=Cessez\\_le\\_feu\\_Algerie\\_2017](http://www.phil-ouest.com/Timbre.php?Nom_timbre=Cessez_le_feu_Algerie_2017)

Communiquée par Monsieur Georges FERRETTI que je remercie tout particulièrement.

55 ans du cessez-le-feu en Algérie

Ce timbre marque le 55<sup>ème</sup> anniversaire du Cessez-le-feu qui marque de facto le "début de la fin" de la guerre d'Algérie. Mis en place par les Accords d'Evian, il signifie l'arrêt des hostilités ouvertes bien que la conclusion de ce conflit ne soit pas acquise à cet instant. C'est la démonstration que la paix demande du courage politique, du sang froid, et des compromis. Car, si le cessez-le-feu permet d'avancer sereinement vers l'indépendance, de nombreux morts sont à déplorer après sa signature, notamment plusieurs milliers de harkis.



[La Poste émet un timbre à l'occasion des 55 ans du cessez-le-feu en Algérie. Le timbre représente le Mémorial National de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie conçu par Gérard Collin-Thiébaud et inauguré le 5 décembre 2002.]

Après sept ans et demi de guerre, les Accords d'EVIAN sont le résultat des négociations secrètes qui se tiennent aux ROUSSES, près de la frontière suisse. Ils sont finalement signés le 18 mars 1962 à l'Hôtel du Parc, à EVIAN-LES-BAINS en Haute Savoie entre les représentants du Gouvernement de la République française et du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA). Dès le lendemain, le cessez-le-feu entre en vigueur. Mais il faudra attendre le référendum du 8 avril 1962 pour qu'ils soient approuvés par 91% des votants de France métropolitaine. Le pays, ou plutôt les deux pays, sortent alors de la crise meurtrière qui déchirait leurs peuples, pour ouvrir un nouveau chapitre libéré de la violence.

Le timbre est illustré par le Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, un monument aux morts que l'on peut observer sur le quai Branly dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Il commémore les guerres d'indépendance qui ensanglantèrent l'Afrique française du Nord à partir de 1952 et durant une décennie, jusqu'à ce cessez-le-feu. Le monument est à la mémoire des 23 000 soldats morts pour la France, français comme harkis, ainsi que celle des victimes civiles. Il fut inauguré le 5 décembre 2002 par le

président de la République, Jacques CHIRAC, accompagné de la ministre de la Défense, et du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

**NDLR** : On ne peut être que scandalisé par un tel négationnisme. Si l'auteur de l'article a pris bien soin de mentionner « *bien que la conclusion de ce conflit ne soit pas acquise à cet instant* » il "omet" de préciser qu'il y eut plus de victimes après cette date qu'avant. De plus les Accords d'Evian n'ont pas été respectés par le FLN. En effet il était prévu que dans un délai de 20 jours postérieurs aux dits accords, les prisonniers devaient être libérés. Ce fut le cas par la France mais pas par le FLN ! Devons-nous les oublier sous prétexte que le temps passe.... ?

Combien de temps encore devons-nous supporter une tel manque de respect mémoriel sous le fallacieux prétexte qu'il faut avoir : « *du courage politique, du sang froid, et des compromis* ». Pour la compromission je leur donne acte nous l'avons subie ; et si l'on doit admettre qu'il faut tourner la page on ne peut tolérer une commémoration biaisée avec l'oubli des milliers morts de l'après... sans oublier nos 1 341 disparus (corps jamais retrouvés) après le 19 mars 1962. J'attends maintenant que la poste diffuse un timbre à la Mémoire de toutes nos victimes, notamment celles du 5 juillet 1962 à Oran et des massacres des Harkis !



En I sère, une nouvelle page se tourne...

Auteur José CASTANO

C'est, non sans une certaine émotion, que j'ai appris la dissolution prochaine de la section Grenobloise de la Fédération Nationale des Rapatriés actuellement dirigée par un homme d'exception : Louis METERT.

Cette association fondée par le général Edmond JOUHAUD fut de toutes les batailles, de toutes les commémorations. Son but : « *Sauvegarder la mémoire de l'Algérie française et de ses martyrs* ». Mais le temps a fait son œuvre... Les « *départs* » se sont inexorablement succédé, les tempes ont blanchi et les rides se sont creusées...

*« Vous seuls m'enserrez, souvenirs adorés*

*Vous seuls échappez aux fatigues du temps ».*

La vie est une chose étrange. Vivre, c'est peiner et souffrir jusqu'au moment où le destin frappe à notre porte ou que la vieillesse s'appesantit sur nous et que, las, nous laissons tomber nos mains sur les cendres froides des feux éteints.

C'est dans la souffrance que l'enfant aspire sa première bouffée d'air et dans la douleur que, devenu vieux, il exhale son dernier soupir. Ainsi va la vie...

A la FNR de Grenoble, on compte désormais ses derniers « résistants »... Depuis un an le Bureau s'est réduit et il n'y a plus que trois administrateurs. Les rangs des adhérents s'amenuisent également et ne comptent plus que 61 cotisants. Au mois de Mars, la « *Maison du Rapatrié* » va clore toute activité et s'ouvrir à d'autres associations...

Avec la fin de la FNR, c'est une nouvelle page qui se tourne... une de plus... C'est aussi la mémoire d'un peuple qui, inéluctablement, disparaît...

Le carré d'adhérents pugnace et tenace qui la fait vivre, représente les derniers témoins de la présence française en Algérie. Etrange destinée que celle de ces « résistants » issus d'une terre qu'ils ont aimée, défendue et qui n'existe plus...

Dans leur cœur, ils conserveront à jamais les images, les senteurs, l'accent, les rêves de « leur Algérie »... le paradis perdu de leur jeunesse et de leurs illusions.

« Entrez mes souvenirs... Revenez ! Vous aussi rendez-moi vos sourires, vos longs soleils, votre ombre, et vos vertes fraîcheurs... »

#### DIMANCHE 19 MARS 2017 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA FNR

Elle se tiendra à **10h30** à l'hôtel Europole de GRENOBLE (**derrière la gare**) pour décider du devenir de la FNR. Vous voterez soit :

- Pour la dissolution de la FNR
- Pour la mise en sommeil de la FNR.

Pour la bonne organisation merci de indiquer avant **le 10 Mars 2017** si vous assisterez à cette assemblée générale extraordinaire, à la conférence et au repas qui suivront cette réunion, au prix total de 25 euros.

En remerciant les non adhérents de venir, nombreux, nous apporter leur soutien et donner leur avis. Eux seuls pourraient par leur adhésion changer le cours de la destinée...

Un jeune écrivain algérien convoqué par la police pour « Outrage à Dieu »

Source : [http://www.huffpostmaghreb.com/2017/03/02/rahmani-anouar-prison\\_n\\_15104644.html?utm\\_hp\\_ref=algeria](http://www.huffpostmaghreb.com/2017/03/02/rahmani-anouar-prison_n_15104644.html?utm_hp_ref=algeria)

Un jeune romancier algérien du nom de RAHMANI Anouar a été convoqué lundi 27 février 2017 par la Police judiciaire de TIPASA pour "s'expliquer" au sujet d'un de ses romans. Dans un post Facebook publié au lendemain de sa convocation, cet écrivain arabophone, par ailleurs étudiant, blogueur et chroniqueur, affirme avoir été accusé "d'atteinte à l'entité divine et à la religion".

Anouar RAHMANI, qui vient de publier son nouveau roman "Les délires de Jibril", a été convoqué par la police judiciaire de Tipaza en raison de certains passages de son premier opus, "La ville des ombres blanches", explique-t-il.

Mis en ligne à l'automne 2016, sur Internet suite aux refus de plusieurs maisons d'éditions, ce roman raconte une histoire d'amour entre un **maquisard du FLN avec un pied-noir**.

